

Dieu, Dieu jaloux, punissant sur les enfants l'iniquité des pères, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent; et faisant miséricorde jusqu'à la millième génération à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

- 3 Tu ne prendras point le Nom du Seigneur ton Dieu en vain; car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son Nom en vain.
- 4 Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras ton œuvre: mais le septième jour est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes: car le Seigneur a fait en six jours les cieux, la terre, la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du repos et l'a sanctifié.
- 5 Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne.
- 6 Tu ne tueras point.
- 7 Tu ne commettras point adultère.
- 8 Tu ne déroberas point.
- 9 Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.
- 10 Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain: tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

Père et mère tu honoreras,
Afin de vivre longuement.

Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.

Impudique point ne seras,
De corps ni de consentement.

Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras sciemment.

Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

Biens d'autrui ne désireras,
Pour les avoir injustement.